

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DLH 37 Square du Clos Feuquières 12, rue du Clos Feuquières (15^{ème}) - Démolition d'un local -
Autorisations d'urbanisme.

M^{me} Pénélope KOMITÈS et M. Ian BROSSAT, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition du local social situé au 12, rue du Clos Feuquières (15^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^{ème} Commission, et Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition du local social situé au 12, rue du Clos Feuquières (15^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO